



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



École Dollard-Des Ormeaux

Date: 12 juin 2019

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 2019-06-12. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible sous l'onglet 2017-2018 du site Internet de notre école et vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte au même endroit : <http://www.ddo.ecoleouestmtl.com/>



Actions réalisées en 2018-2019 :

- ◆ Application et révision du code de vie.
- ◆ Plan de surveillance stratégique et surveillance active au service de garde—port du dossard.
- ◆ Mesures d'encadrement des élèves—maintien et application d'un protocole-école en situation d'urgence et d'urgence médicale—utilisation d'un émetteur pour communiquer
- ◆ Affiches sur les 4R (réagir, rassurer, référer et revoir)
- ◆ Programme SCP—soutien au comportement positif
- ◆ Ateliers au préscolaire—Partir du bon pied ! « Le jardin des étoiles»
- ◆ Ateliers de psychoéducation «Le p'tit loup» en 1ère année (sous-groupe et en classe)
- ◆ Poste de surveillance avec émetteur
- ◆ Ateliers : le test des 3 passeroies dans les classes du 3e cycle
- ◆ Programmer sur les réseaux sociaux en 6e année (5 juin 2019)
- ◆ Ateliers Gang de choix en 6e année
- ◆ 4 vox-pop disponibles pour un atelier en classe (prévention violence et intimidation)
- ◆ Programme d'encadrement positif de niveau 2—programme Caméléon
- ◆ Programme d'habiletés sociales de niveau 2—Les Geckos
- ◆ Interventions par paliers en cas de violence et d'intimidation
- ◆ Modèle de résolution de conflits en 5 étapes diffusé dans toute l'école et capsule vidéo explicite
- ◆ Horaire de récréation où les élèves ont chacun des zones identifiées + prêt de jeux—modélisation des divers jeux

Impacts de nos actions :

En nous basant sur une démarche structurée, planifiée et concertée, nous avons atteint plusieurs des objectifs que nous nous étions fixés en matière de prévention et traitement de l'intimidation et de la violence. Les mesures de prévention mises en place visent à contrer la majorité des formes d'intimidation ou de violence. Les mesures d'encadrement des élèves ainsi que la création d'un protocole-école en situation d'urgence et d'urgence médicale font en sorte que nous sommes mieux préparés à gérer uniformément les urgences. De plus, la panoplie d'activités offertes aux élèves permettent de soutenir leur engagement afin de vivre dans un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Actions prévues pour 2019-2020 :

- ◆ Passation d'un questionnaire sur le sentiment de sécurité à l'école pour les élèves du 3e cycle (sécurité à l'école : violence et intimidation) - projet éducatif
- ◆ Élaboration de nouveaux objectifs et mise à jour de notre plan de lutte liés à l'orientation 2 de notre projet éducatif
- ◆ Plan de surveillance stratégique bienveillante et active pour l'ensemble du personnel.
- ◆ Application et révision du code de vie.
- ◆ Maintien de plusieurs des moyens réalisés en 2018-2019
- ◆ Animation de jeux extérieurs au dîner
- ◆ Divers ateliers universels et conférences

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP). Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).